

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six septembre
Le Conseil Municipal de la commune de Hunspach, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie de la Commune de HUNSPACH,
sous la présidence de M. Bertrand WAHL, Maire

Présents :

Bertrand WAHL, Sylvie HEIBY, Joël GIROLT, Sabine BILLMANN, Perrine FABACHER, Marc JUNCKER, Romain LAUTERBACH, Stéphanie MERCK, Muriel MOTZ, Jean-Marc MULLER, Frédéric NEUHARDT, Marc WENGER

Absents excusés :

Léa ANSTAETT, donne pouvoir à Bertrand WAHL
Joé JUNCKER, donne pouvoir à Sabine BILLMANN
Anne GUTH, donne pouvoir à Frédéric NEUHARDT

Secrétaire de séance : Sabine BILLMANN

Date de convocation : 01 septembre 2022

&&&&&

1° COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 JUIN 2022

Le compte-rendu du mardi 14 juin 2022 est approuvé, à l'unanimité.

2° HALL DES SPORTS : ETAT D'AVANCEMENT ET SUITE A DONNER

Le maire rappelle le projet de réhabilitation du hall des sports. Le projet consistait à conserver le bâtiment existant en y logeant une halle abritée, non chauffée, associée à des espaces de service et une petite salle à la volumétrie adaptée. Il s'agissait de constituer cette « salle unique mais évolutive » pour les associations aux vocations culturelles (musique, chants, danses...), de bien-être et voir festive afin de les dynamiser. Permettre aux habitants de pratiquer un « entretien corporel », comme des séances de danses et proposer un espace pouvant servir aux développements de sports de loisirs doux (art martiaux, tennis de table...) mais pas de compétition. Pouvoir disposer d'une salle pour le groupe folklorique et l'harmonie pour les répétitions et les petites manifestations publiques, les rencontres de familles ou associatives. Dans la halle, faciliter le développement de manifestations culturelles (petits spectacles, conférences, expositions, cinéma rural), mais aussi l'échauffement physique, et enfin de disposer d'un lieu adapté aux réunions de groupe. L'étude a montré qu'il est possible de rationaliser les interventions en associant : une salle de répétitions de 120 m2 pour la musique et la danse, avec les locaux de stockage spécifiques pour les instruments, costumes, matériels de sonorisation, une « grange » abri polyvalent de 175 m2 pour des marchés de producteurs, des fêtes estivales, des projections de films, espace refuge pour les spectateurs des stades de football limitrophes, espace atelier, un bloc intermédiaire comprenant le bar et sa réserve de 26 m2 qui desservira la salle de répétition, la « grange » et directement l'espace extérieur, une cuisine et sa réserve de 26 m2 avec desserte de la salle de répétition et de la grange, d'un local de rangement de 24 m2 accessible depuis la grange, une dalle de couverture de cet ensemble permettra le stockage en hauteur des décors, stands et mobiliers divers, un bloc sanitaire indépendant et un local technique. Le permis de construire a été accordé en août 2021. Le budget prévisionnel était de 500 000 € HT, avec un reste à charge de 100 000 € HT pour la Commune. La consultation des entreprises prévue en mai 2021 a été lancée en mars 2022. L'ouverture des offres a été réalisée en mai 2022. Plusieurs lots principaux n'ont

pas fait l'objet de réponses. (Hausse des prix des matériaux, plusieurs entreprises ne peuvent s'engager sur les prix). Le résultat de la consultation fait apparaître un budget prévisionnel de 800 000 € HT avec un reste à charge pour la commune de 340 000 € HT. Après étude de la capacité d'emprunt et l'endettement de la commune, ce reste à charge ne pourra pas être absorbé par le budget communal. Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en veille du projet, jusqu'à la fin du remboursement des emprunts principaux en 2026, propose de renouveler le permis de construire à l'échéance de 3 ans août 2024, d'élaborer un permis modificatif en 2026 après acquisition de la parcelle adjacente. Les conséquences de la mise en veille du projet : Renoncer aux subventions de l'Etat (260 000 €) et de la CEA (100 000 €), Mettre fin au contrat de maîtrise d'œuvre avec effet immédiat, Trouver une solution alternative pour les associations. Prévoir l'acquisition de la parcelle adjacente en 2023/2024, afin d'élaborer un projet d'ensemble.

3° PETR : REALISATION D'UN SCHEMA SDIRVE

Le Pôle d'Echange Territorial et Rural, lance une étude sur une centaine de commune destinée à recenser les besoins en équipement de bornes de recharge pour véhicules électriques. Le conseil municipal, après exposé du maire, valide le principe de réaliser un schéma directeur commun des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) à l'échelle territoriale du PETR de l'Alsace du Nord pour assurer un maillage cohérent et coordonné du territoire, adapté aux besoins de mobilité du bassin de vie, décide de confier au PETR de l'Alsace du Nord la réalisation de ce schéma.

4° ANNIVERSAIRE MICHEL ROTT

Le maire rappelle que pour les anniversaires, à partir de 80 ans et tous les 5 ans, la Commune de Hunspach a l'habitude de remettre un cadeau à ses aînés. A l'occasion de l'anniversaire de Monsieur Michel ROTT, qui a fêté ses 80 ans le 28 février 2022, ce dernier a refusé que la Commune lui apporte un cadeau. Il demande que la Commune fasse un don au Mont des Oiseaux, lui-même ajoutant la somme équivalente. Ceci pour soutenir les activités des établissements médico-sociaux de Weiler. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de respecter la volonté de M. Michel ROTT et de faire un don d'un montant de 100,00 euros en faveur de l'Association des Amis du Mont des Oiseaux de Weiler.

5° CDG67 : GROUPEMENT DE COMMANDE RELIURE ETAT CIVIL

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin a décidé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de reliures cousues des registres. Le Centre de gestion, en tant que coordonnateur du groupement, a pour mission la préparation et la passation du marché public. Une demande de remboursement sera adressée aux membres du groupement par le coordonnateur. Sur proposition du Maire après délibération, le Conseil municipal, décide d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil à compter du 1/01/2023 et pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31/12/2026, approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.

6° SALLE DES FETES : RECTIFICATION DELIBERATION DU 16 DECEMBRE 2020

La date d'application des tarifs de location de la salle des fêtes prise lors de la délibération du 16 décembre 2021 est erronée. En effet les nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2022 et non du 1er janvier 2023.

7° DIVERS

- **MODIFICATION PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL** : Enquête publique du 24 octobre au 24 novembre 2022
- **RAPPORT AUDIT PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE** : La commission qualité du label « plus beaux villages de France », s'est réunie le 24 juin 2022 et a statué sur la confirmation du classement du village de Hunspach. La commission émet cependant quelques recommandations sur le bâti privé et note le développement des clôtures en PVC et recommande de privilégier le bois, afin de préserver une cohérence architecturale.
- **CONSOMMATION ENERGIE** : Du fait de l'augmentation du coût de l'énergie, une prochaine réflexion sera à mener sur les consommations d'énergie des bâtiments communaux
- **SENTIERS NATURE** : L'Etat lance un appel à projet « sentiers nature ». La Commune de Hunspach ayant déjà mené une réflexion sur des sentiers autour du village pouvant rentrer dans ce cadre, le maire propose de travailler en collaboration avec le Parc Naturel des Vosges du Nord pour le montage du dossier. 80% de la dépense d'investissement peut être pris en charge par l'état.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 00

WAHL Bertrand	Maire	
HEIBY Sylvie	Adjoint au Maire	
GIROLT Joël	Adjoint au Maire	
ANSTAETT Léa	Conseillère Municipale	Donne pouvoir à Bertrand WAHL
BILLMANN Sabine	Conseillère Municipale	
FABACHER Perrine	Conseillère Municipale	
GUTH Anne	Conseillère Municipal	Donne pouvoir à Frédéric NEUHARDT
JUNCKER Joé	Conseiller Municipal	Donne pouvoir à sabine BILLMANN
JUNCKER Marc	Conseiller Municipal	
LAUTERBACH Romain	Conseiller Municipal	
MERCK Stéphanie	Conseillère Municipale	
MOTZ Muriel	Conseillère Municipale	
MULLER Jean Marc	Conseiller Municipal	
NEUHARDT Frédéric	Conseiller Municipal	
WENGER Marc	Conseiller Municipal	